

# LES AVANTAGES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

*L'Apprentissage Anticipé de la Conduite ou AAC s'adresse aux jeunes dès 15 ans !*

- Cette formule permet d'acquérir une solide expérience de la conduite et de gagner ainsi confiance jusqu'à l'obtention du permis de conduire !
- Comparé à la filière traditionnelle, le coût total de la formation est souvent moins élevé.
- Le taux de réussite à l'examen pratique est plus important (74 % de réussite en 2017 contre 57 % en filière traditionnelle).
- Vous pouvez passer le permis avant les autres, à 17 ans et demi (mais vous ne pourrez conduire seul qu'à 18 ans) !
- Une fois le permis en poche, la période probatoire n'est pas de 3 ans, mais seulement de 2 ans.
- Vous bénéficiez de tarifs préférentiels sur votre assurance « jeune conducteur ».

## POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

*La conduite supervisée s'adresse aux candidats de plus de 18 ans inscrits dans une école de conduite. Ils peuvent ainsi compléter leur formation initiale par une phase de conduite accompagnée.*

*Quels en sont les avantages ?*

- Vous allez acquérir un maximum d'expérience et de confiance au volant avant l'examen pratique !
- Comparé à la filière traditionnelle, le coût total de la formation est souvent moins élevé.
- Si vous avez échoué une première fois à l'épreuve pratique, vous allez continuer à consolider vos acquis à moindre coût.
- Les contraintes sont plus souples que pour la conduite accompagnée, puisqu'il n'y a pas de kilométrage minimum à faire.